

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 70 (1990)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Opinions

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**C**ette filière laitière nous intéressait puisque nous sommes familiers de ces questions dans la mesure où Rennes se situe au cœur de l'un des principaux bassins laitiers européens. Pour établir cette comparaison entre la Suisse et la Communauté Européenne, nous avons rencontré différents agents économiques (industriels, responsables professionnels et politiques...) dans le Canton de Vaud et à Berne.

Ces contacts divers nous ont permis de prendre conscience de l'existence de deux logiques différentes d'organisation et de régulation de l'économie laitière en Suisse et dans la CEE. En effet, bien que très organisées et très structurées dans les deux cas, les politiques laitières suisse et communautaire diffèrent dans leur logique pour des raisons d'origines structurelle, économique et technique.

En Suisse, cette logique est plutôt de type collectif : les intérêts de la collectivité priment ceux du particulier. Ainsi, le maintien d'une activité de production et de transformation du lait coûteuse pour le contribuable (le financement de la politique laitière représente 2,5 % des dépenses générales de la Confédération, soit 583 millions de francs suisses en 1986) se justifie à l'échelle de la collectivité nationale, en fonction :

- **D'un objectif d'autosuffisance alimentaire** en cas de période d'importations troublées. Seul un léger excédent de production permet l'exportation de quelques spécialités suisses de qualité vers l'étranger (la CEE principalement). Celui-ci contribue au financement des importations obligatoires du pays. En effet, la production agricole helvétique ne permet la couverture des besoins de la population qu'à 60 %.

- **D'un objectif d'aménagement du territoire** et d'occupation homogène de l'espace rural. Le maintien d'une population agricole suffisante se fait dans le cadre d'exploitations familiales de petites dimensions : la surface moyenne de l'exploitation agricole suisse se situe autour de 10 ha, alors qu'elle approche les 18 ha dans le département français de la Haute-Savoie qui présente les mêmes caractéristiques géo-climatiques que la Suisse.

- **De la prise en compte de handicaps naturels** qui induisent des contraintes

**D**urant la première semaine d'avril 1990, huit élèves-ingénieurs en deuxième année à l'École Nationale Supérieure Agronomique de Rennes se sont rendus en Suisse pour un voyage d'études d'une semaine sur l'économie laitière helvétique. Ce séjour, organisé par Monsieur Péclard, consul à l'Ambassade de Suisse en France, leur a permis d'approcher une autre forme d'organisation économique que celle de la CEE. En marge du n° 2/1990 de la « Revue Économique Franco-Suisse », paru en juin et consacré en partie à l'industrie agro-alimentaire, il a paru intéressant à la Rédaction de publier ci-dessous les impressions et conclusions de ces élèves-ingénieurs, confrontés à une logique bien différente de celle de la CEE.

et des coûts de production supérieurs à ceux de la Communauté Européenne : une part importante du territoire se trouve en zone de montagne et (en 1985) 11 % des exploitations agricoles sont à plus de 1 000 m d'altitude.

La politique mise en œuvre s'appuie donc sur un contingentement laitier qui permet d'accorder le volume de production aux besoins de la population, tout en tenant compte des handicaps naturels cités précédemment. En effet, les zones de montagne ont bénéficié d'une exonération de quota durant trois années (de 1978 à 1981). Cette mesure a permis de combler les écarts entre les niveaux de production en zone de montagne et les niveaux de production en zone de plaine. A cette amélioration technique s'ajoutent des primes, l'ensemble contribuant à maintenir la population locale en place. Cela permet de plus l'entretien du cadre naturel : la pratique de l'ensilage est interdite dans cette région, ce qui oblige les exploitants agricoles à utiliser les alpages pour l'affouragement de leurs animaux. Les autorités helvétiques luttent ainsi contre les avalanches et autres dégradations de la montagne.

Il faut cependant noter que le prix payé au producteur laitier est élevé (1,07 FS le litre de lait en avril 1990, soit environ 4 FF). Ainsi, bien que les quotas accordés soient faibles (en majorité inférieurs à 80 000 kg sur l'ensemble de la Suisse), ils permettent le maintien d'un grand nombre de petites exploitations.

Par ailleurs, les producteurs de lait suisses sont protégés de la concurrence par une interdiction d'importation de lait frais. Seule la ville de Genève bénéficie d'une mesure d'exception : elle est approvisionnée en lait frais par la France en vertu d'un accord qui date du Traité de Versailles (1919). Quant aux produits transformés, leur pénétration sur le territoire helvétique est limitée et taxée lorsqu'il s'agit de produits entrant directement en concurrence avec des produits suisses plus chers du fait des coûts de production plus élevés.

La production laitière communautaire, en revanche, est de plus en plus ouverte sur les marchés extérieurs et elle est structurellement excédentaire : la CEE est le premier exportateur mondial de produits laitiers. Les conditions technico-économiques de la production sont très hétérogènes compte-tenu de la diversité des systèmes de production laitiers à l'intérieur de l'ensemble européen. De plus, le coût de soutien des marchés par la collectivité est maintenant considéré comme prohibitif.

Dans ces conditions, l'impératif de compétitivité économique de la filière est important. L'objectif prioritaire est d'encourager les unités de production et de transformation économiquement rentables. La prise en compte d'autres impératifs (environnement...) se fait dans le cadre d'autres politiques (politiques des structures...) et de normes d'accompagnement.

Dans ces conditions, l'intensification des échanges, tant économiques que politiques, entre la Suisse et la CEE soulèvera sans aucun doute un certain nombre de problèmes. De plus, il est question de l'adhésion de la Suisse à la CEE dans l'avenir. Comment les différences de point de vue seront-elles alors conciliées ? ■

#### **Participaient à ce voyage les élèves suivants :**

*Marielle Bosteau, Anne Grouhel, Sylvie Jabet, Hélène Lion, Franck Montagnon, Hugues Morana, Fabienne Nogues, François Ratier.*

*Tous en 2<sup>e</sup> année à l'École Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, 35042 Rennes Cedex.*

*Tél. : (16) 99.28.50.00.*